

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX SKIS 2026 ORGANISÉE PAR USB SKI

BEAUREPAIRE

Dates et lieu

La traditionnelle bourse aux skis de l'USB Ski Beaurepaire se déroulera le **samedi 14 novembre 2026** à la salle polyvalente de Beaurepaire.

Objectifs

- Faire de bonnes affaires.
- Bénéficier des conseils de professionnels ou de bénévoles du club.
- Large choix d'articles : skis, chaussures, bâtons, vêtements, etc.
- Ateliers proposés :
- Réglage (gratuit).
- Fartage (à prix préférentiel, uniquement le 14 novembre).

Programme

Dépôt du matériel

Samedi 14 novembre, 8h–10h

Tout dépôt effectué **après 10h** est considéré comme un dépôt tardif et est soumis aux conditions précisées ci-dessous.

Vente

Samedi 14 novembre, 9h–17h

Païement en **espèces, par chèque ou par carte bancaire** (CB).

Restitution

Samedi 14 novembre, 16h30–17h30

Présentation obligatoire du reçu de dépôt.

Note : Pour tout paiement par chèque supérieur à 50 €, une pièce d'identité sera demandée.

Informations informatisées

Les informations relatives aux déposants et aux articles déposés sont enregistrées dans le logiciel utilisé pour la gestion de la bourse. Elles permettent notamment d'assurer le suivi des dépôts, des ventes, des paiements et de la restitution du matériel. Ces informations sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement de la bourse.

Précisions importantes

1. Matériel accepté

- Doit être en bon état et récent.
- Le prix de vente est fixé par le déposant, avec conseils possibles du personnel.
- Pièce d'identité obligatoire pour le dépôt.
- Le club peut refuser un matériel non conforme.
- Un reçu de dépôt sera remis : à conserver pour récupérer le matériel ou les fonds des ventes.

2. Paiement du matériel vendu

- Paiement pendant les heures de retrait, sur présentation du reçu.
- Paiement possible en espèces, par chèque ou par carte bancaire.

- 15 % du prix de vente est retenu pour le fonctionnement du club.
- Aucuns frais pour le matériel invendu.

3. Dépôt tardif (après 10h le samedi 14 novembre)

- Tout dépôt effectué après 10h est considéré comme un dépôt tardif.
- Une **majoration de 30 %** est appliquée sur le matériel vendu.
- Le club peut refuser le dépôt tardif pour des raisons d'organisation.

4. Restitution du matériel

- Obligatoire dans la plage horaire indiquée, avec le reçu de dépôt.
- Retard : Majorations possibles (15 % à 25 %).

5. Pièces d'identité

- Obligatoire lors du dépôt et pour tout paiement par chèque (lutte contre le recel).

6. Acceptation du règlement

- Le dépôt de matériel implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.

Règlement établi par le Club USB Ski Beaurepaire.